

# PRAMEX F INSECTICIDE DE QUALITÉ TECHNIQUE

POUR LA FABRICATION SEULEMENT  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**PRINCIPE ACTIF:**

Perméthrine..... 95%

N° D'HOMOLOGATION 20991 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**



7325 Aspen Lane North  
Minneapolis, MN 55428  
U.S.A.  
(763) 544-0341

EPA Est. No. 1021-MN-2  
Valent Canada Inc., 201-230 Hanlon Creek Blvd., Guelph, Ontario N1C 0A1, (519) 767-9262

CONTENU NET: LITRES

### **PRÉCAUTIONS**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

### **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT ET MISES EN GARDE :**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. NE PAS jeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau. Éviter de contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des résidus.

### **MODE D'EMPLOI**

#### **POUR LA FORMULATION D'INSECTICIDES SEULEMENT**

Pour la fabrication ou la formulation seulement. Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un produit homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

### **PREMIERS SOINS:**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'en quête d'aide médicale. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce produit antiparasitaire (notamment en matière de santé, d'urgence médicale ou de pesticide), composez le 1 888 740 8712.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter les symptômes.

### **ENTREPOSAGE**

Conserver le produit dans son contenant d'origine lors de l'entreposage. Le produit doit être entreposé dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des semences, de la nourriture destinée aux animaux, des engrais ou de tout autre pesticide. Tenir loin du feu, des flammes nues ou de toute autre source de chaleur.

### **ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION**

Les fabricants canadiens doivent éliminer les principes actifs superflus et les contenants conformément à la réglementation municipale ou provinciale. Pour obtenir d'autres renseignements par exemple sur le nettoyage des déversements, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.